



**ACADÉMIE
DE CLERMONT-FERRAND**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de la Haute-Loire

**Service Départemental de
l'École Inclusive de Haute-Loire**

Affaire suivie par :

Stéphane BARTHELEMY

Tél : 04 71 04 57 44

Mél : ecole-inclusive43@ac-clermont.fr

7 rue de l'École Normale
BP 80349 Vals
43012 Le Puy-en-Velay

Vals-près-le Puy, le jeudi 1er avril 2021

L'Inspecteur de l'Éducation nationale
chargée de l'adaptation scolaire et la
scolarisation des élèves en situation de
handicap

à

Mesdames et Messieurs les
Accompagnants des Élèves
en Situation de Handicap

S/c de

Madame l'Inspectrice d'académie

Mesdames et Messieurs les Accompagnants des Élèves en Situation de Handicap,

La situation pandémique a conduit le Président de la République à prononcer la fermeture des écoles, des collèges et des lycées du mardi 6 avril au vendredi 9 avril 2021. Au retour des vacances scolaires de printemps, le lundi 26 avril 2021, seules les écoles rouvriront. Les collèges et les lycées resteront quant à eux fermés jusqu'au 30 avril inclus, pour une reprise des cours en présentiel le 3 mai 2021.

Pendant ces périodes de fermeture, la continuité pédagogique sera mise en œuvre pour tous les élèves, selon les mêmes modalités que lors du 1^{er} confinement au printemps 2020.

Par conséquent, vous assurerez à distance votre service en direction des élèves que vous accompagnez sous la responsabilité de l'équipe pédagogique et en fonction des possibilités techniques identifiées.

Si l'élève accompagné bénéficie d'un accueil scolaire en présentiel (enfants de personnels indispensables à la gestion de crise), vous poursuivrez votre service dans l'établissement d'accueil selon la quotité horaire initialement prévue dans votre emploi du temps.

A partir du 26 avril 2021, si vous avez un service partagé entre école et établissement du 2^d degré (collège ou lycée), vous exercerez en présentiel uniquement dans l'école et assurerez, pour la partie de votre service dans le 2^d degré, la continuité pédagogique à distance sous la responsabilité de l'équipe pédagogique.

En cas de difficulté, vous pouvez joindre votre référent départemental.

Nous reviendrons vers vous en cas d'évolution des dispositions actuelles.

Je vous remercie pour votre engagement au service de la scolarité inclusive.

Stéphane BARTHELEMY